



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 20 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR
L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE
PUBLIC RUES MICHELET ET GALLIEN

Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Octobre 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Bernadette HIRSCHWEIL, Sébastien LABAT, Maël FETOUH, Jessica CASTEX, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bénédicte SALIN (à M. QUANCARD), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Grégoire REYDIT (à MME COSSECQ), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Agnès FOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

DOSSIER N° 20 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUES MICHELET ET GALLIEN

RAPPORTEUR : Denis QUANCARD

Dans le cadre de la programmation voirie, Bordeaux Métropole, Pôle Territorial Ouest, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de voirie pour les rues Michelet et Gallien.

Au cours de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement du réseau d'éclairage public.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 20 % du montant H.T. des travaux. Le plan de financement serait ainsi établi :

Conditions d'octroi des aides du SDEEG :

Cette subvention s'élève à 20 % du montant H.T. des travaux. Le montant des travaux éligibles ne peut excéder 60 000 € H.T. par an.

Montant H.T.	30 212,27 €	Commune	32 327,13 €
Montant Maîtrise d'œuvre H.T. (7%)	2 114,86 €	Participation SDEEG 20 % du montant HT des travaux éligibles (dans la limite de 60.000,00 €)	6 042,45 €
		frais de gestion (Maîtrise d'œuvre)	2 114,86 €
		Participation totale SDEEG	6 042,45 €
Total H.T.	32 327,13 €	Total	32 327,13 €
T.V.A sur travaux 20 % Pas de T.V.A. sur maîtrise d'œuvre	6 042,45 €	T.V.A. à la charge de la commune	6 042,45 €
Total travaux	38 369,58 €	Total	38 369,58 €

Participation aux frais de gestion SDEEG 20% du montant des frais éligibles (dans la limite de 4 200,00 €)

Ainsi,

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

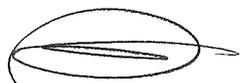
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique et de signer tous documents relatifs à ce dossier,

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2016

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that tapers to a point on the right side.

Patrick BOBET

